

Euro 2024 : une compétition sportive internationale face à la menace « drones »

L'EURO 2024 de football, qui s'est déroulé entre les 14 juin et 14 juillet derniers en Allemagne, a accueilli près de 2.6 millions de supporters dans 10 stades¹. Dans un contexte sécuritaire tendu, des dispositifs de lutte anti-drones (LAD) ont été déployés pour assurer la sécurité de la compétition².

Un dispositif bien pensé, des mesures strictes

L'organisation du dispositif de sécurité aérienne a été confié à un comité de coordination centralisé composé des représentants de l'armée de l'Air (*Luftwaffe*), de l'Agence fédérale de l'aviation civile (*Luftfahrt-Bundesamt*), de la police fédérale (*Bundespolizei*), des services de renseignement, des autorités locales et des organisateurs de l'événement.

Les responsabilités ont été réparties entre l'État fédéral, les Länder et les communes accueillant des matchs. Ainsi, outre les mesures de restriction de survol³ et les moyens de surveillance et d'intervention mis en œuvre par la *Luftwaffe*⁴, l'aviation civile⁵, la police fédérale et les communes ont eu la liberté de participer à la lutte anti-drones en finançant l'achat de moyens dédiés. Les zones d'interdiction spécifiques – 3.7 km autour des stades – étaient activées les jours de match, entre 17 h et 2 h du matin. Cette disposition était complétée par l'interdiction du transport de ces appareils dans l'espace public.

Les municipalités ont donc pu mettre en place des moyens propres dans le cadre de la lutte anti-drones. Berlin a notamment fait appel à l'entreprise *T-Systems on sites services*⁶. Le contrat, d'une valeur de plus de deux millions d'euros, comprenait la mise en place de capteurs qui analysaient le spectre électromagnétique afin de détecter des drones, d'élaborer leur trajectoire et de localiser le pilote. Certaines municipalités ont également doté leurs forces de l'ordre de fusils brouilleurs.

Un dispositif à l'efficacité éprouvée

Les autorités allemandes ont exprimé leur satisfaction dans les jours qui ont suivi la finale quant à l'efficacité du dispositif mis en place. Elles ont notamment souligné l'excellente coordination entre les différents acteurs.

Aucun incident majeur n'a en effet été rapporté. Le principal épisode potentiellement hostile a visé l'équipe de Suisse⁷ : le 18 juin, un drone a survolé le stade d'entraînement de l'équipe helvétique ; aucun système LAD n'étant placé autour des terrains d'entraînement, il n'a pas pu être intercepté. L'enquête n'a pas permis de découvrir son propriétaire. Au moins un cas de neutralisation d'un drone par brouillage a, en outre, été rapporté par la presse allemande⁸.

La majorité des incidents résultait d'une méconnaissance de la réglementation, en particulier de la création de zones d'exclusion aérienne⁹, alors qu'une campagne de sensibilisation sur ce thème avait été lancée très en amont de la compétition. Une quinzaine d'événements ont ainsi été rapportés, en particulier à Gelsenkirchen et Düsseldorf ; les auteurs ont été identifiés dans la grande majorité des cas répertoriés¹⁰.

La faible nombre d'incidents LAD relevés durant l'évènement témoigne de la réussite du dispositif mis en place. Sa particularité a résidé dans l'autonomie des collectivités locales pour ce qui concerne la sécurité des matchs qui se déroulaient sur leur territoire, lutte anti-drones incluse. Ce modus operandi tient à l'organisation administrative de l'État allemand et n'est sans doute pas reproductible à l'identique dans un État très centralisé.

Remerciements à Baptiste Rouvery pour son travail de recherche

1 « [Regierungspressekonferenz vom 15. Juli 2024](#) », Bundesregierung, 15/07/2024.

2 *Ibid.*

3 « [Drohnenverbotszone zu Spielen der UEFA EURO 2024 Fußball-Europameisterschaft in Leipzig](#) », Stadt Leipzig.

4 « [Notre escadre \(...\) est déployée autour du stade de Munich](#) », *Luftwaffe*, X, 18/06/2024.

5 « [Coopération avec les contrôleurs aériens civils pour la surveillance de l'espace aérien de l'euro 2024](#) », *Luftwaffe*, X, 23/06/2024.

6 « [PolBln 314_23 EU TDOA Detektionssystem EU Referenznummer der Bekanntmachung: PolBln 314_23 EU](#) », *Ausschreibungen-Deutschland*, 15/08/2023.

7 « [Un drone étranger a survolé l'entraînement de la Suisse à l'Euro](#) », *L'Equipe*, 18/06/2024.

8 « [Während EM-Spielen in NRW: Polizei ist wegen Drohnen an Stadien 86 Mal im Einsatz](#) », *Kölner Stadt-Anzeiger*, 14/07/2024.

9 *Ibid.*

10 *Ibid.*